****

**15e session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides**

**« Protéger les zones humides pour notre avenir commun »**

**Victoria Falls, Zimbabwe, 23-31 juillet 2025**

**COP15 Doc.17**

**Rapport du Secrétariat sur les incidences administratives et financières des projets de résolutions**

**Contexte**

1. L’article 14 du Règlement intérieur de la Convention sur les zones humides stipule que « le Secrétariat fait rapport, dans un délai de 24 heures après l’ouverture de la session de la Conférence des Parties (COP) sur les incidences administratives et financières prévues de toutes les questions de fond inscrites à l’ordre du jour de la session avant que ces questions ne soient examinées par la Conférence des Parties ».

2. Le Secrétariat a préparé le tableau 1 ci-dessus, qui recense les premières incidences administratives et financières prévues des projets de résolutions soumis à la 15e session de la Conférence des Parties contractantes (COP15).

3. Rassemblés par le Secrétariat dans le tableau 1, les mesures proposées et les coûts y afférents sont tirés des projets de résolutions soumis par les Parties contractantes, les groupes de travail, et les organes subsidiaires ou préparés par le Secrétariat. Les coûts indiqués correspondent aux montants pour la période triennale 2026-2028. S’agissant des jours de travail, les informations figurant dans le tableau se rapportent aux jours de travail supplémentaires nécessaires pour mener à bien les activités et les tâches proposées ; les jours de travail requis pour s’acquitter des activités et tâches qui relèvent d’ores et déjà des principaux domaines d’activité du Secrétariat et qui sont d’ores et déjà inscrits dans son plan de travail ne figurent pas dans le tableau.

*Tableau 1 : Incidences administratives et financières prévues des projets de résolutions pour la période triennale 2026-2028*

| **Document** | **Projet de résolution** | **Activités/tâches requises**  | **Jours de travail supplémentaires** | **Coût (en CHF) (hors jours de travail)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Projets de résolutions préparés par le Secrétariat** |
| COP15 Doc.23.1 | Projet de résolution sur les questions financières et budgétaires | Voir document SC64 Doc.9.3 pour les scénarios budgétaires envisagés pour la période 2026-2028. |  |  |
| COP15 Doc.23.2 | Projet de résolution sur les responsabilités, le rôle et la composition du Comité permanent et sur la répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention sur les zones humides |  | 0 | 0 |
| COP15 Doc.23.4 | Projet de résolution sur le renforcement de la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales |  | 0 | 0 |
| COP15 Doc.23.5 | Projet de résolution sur les Initiatives régionales Ramsar 2025-2028 |  | 0 | 0 |
| COP15 Doc.23.6 | Projet de résolution sur la CESP (communication, renforcement des capacités, éducation, participation et sensibilisation) | Le Secrétariat, en fonction des ressources disponibles, aidera à renforcer les capacités des Correspondants de CESP en mettant à leur disposition des ressources, des formations, des manuels et des modèles pour les activités de CESP, et apportera un soutien technique aux Correspondants de CESP en créant un réseau leur permettant de partager leurs connaissances. | 0 | 45 000 (budget administratif) |
| COP15 Doc.23.7 | Projet de résolution sur l’état des sites inscrits sur la Liste des zones humides d’importance internationale |  | 0 | 0 |
| **Projets de résolutions soumis par les Groupes de travail et le GEST** |
| COP15 Doc.23.3 | Projet de résolution sur le Plan stratégique de la Convention sur les zones humides 2025-2034 |  | 0 | 0 |
| COP15 Doc.23.8 | Projet de résolution sur la procédure de recrutement d’un/e nouveau/elle Secrétaire général/e |  | 0 | 60 000[[1]](#footnote-2) |
| COP15 Doc.23.9 | Projet de résolution sur la mise en œuvre du renforcement institutionnel de la Convention sur les zones humides |  | 0 | 0 |
| COP15 Doc.23.10 | Projet de résolution sur l’application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour la période 2025-2028 | Le Secrétariat publiera les prochains appels à nominations pour les membres du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST).Le Secrétariat, en consultation avec le GEST et des partenaires, poursuivra l’élaboration d’une initiative visant à mieux appliquer l’observation de la Terre à l’inventaire des zones humides, et fera rapport au Comité permanent. Le Secrétariat étudiera de nouveaux mécanismes de financement permettant de soutenir les travaux scientifiques et techniques du GEST, y compris la possibilité de nouer des partenariats public-privé et de collaborer avec le secteur philanthropique. | 05020 | 105 000 (budget administratif) |
| COP15 Doc.23.11 | Projet de résolution sur la création du Partenariat pour les estimations des populations d’oiseaux d’eau et la publication de l’édition 2027 du rapport *Waterbird Population Estimates* | Le Secrétariat, en consultation avec le GEST et sur la base des informations fournies par le Partenariat pour les estimations des populations d’oiseaux d’eau (WEP), fournira à la 67e réunion du Comité permanent une actualisation des coûts à prévoir pour la production de l’édition 2027 du *Waterbird Population Estimates* (WPE2027) et la réalisation les activités du WEP ; il fournira en outre des conseils sur différents points d’ordre technique ou opérationnel afin de soutenir la mise en place et l’entrée en activité du WEP (y compris en facilitant la formation d’un Comité de coordination provisoire conformément à l’annexe 1). | 20 | 465 000 (financement volontaire) |
| COP15 Doc.23.12 | Projet de résolution sur l’application des Critères 6 et 9 aux nouvelles zones humides d’importance internationale et aux zones déjà inscrites | Le Secrétariat apportera des amendements au *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l’évolution de la Liste des zones humides d’importance internationale* ; informera les autres accords multilatéraux sur l’environnement ; et, sur la base des informations fournies par le GEST, lancera une mise à jour triennale des listes de la Convention des estimations des populations et seuils de 1 % pour l’application du Critère 9. Le Secrétariat, en coopération avec le GEST, mettra au point des initiatives de renforcement des capacités sur l’application des Critères 6 et 9. | 0En fonction de l’approche retenue | 0En fonction de l’approche retenue |
| COP15 Doc.23.13 | Projet de résolution sur les [la mise à jour des] Fiches descriptives Ramsar | Le Secrétariat trouvera et recommandera au Comité permanent des moyens permettant un transfert automatisé de données vers les FDR, à partir de sources externes et pour des champs spécifiques, y compris des listes d’espèces[[2]](#footnote-3). | 3 | 3 000  |
| **Projets de résolutions soumis par les Parties contractantes** |
| COP15 Doc.23.14 | Projet de résolution sur le renforcement de l’action en faveur de la culture et des zones humides | Le Secrétariat, en collaboration avec le Réseau culturel Ramsar et en s’appuyant sur les conseils du GEST, le cas échéant, étudiera les possibilités d’élaborer un programme ciblé de travaux liés à la culture à l’appui des objectifs pertinents définis dans le cinquième Plan stratégique de la Convention. | 5 | 15 000 |
| COP15 Doc.23.15 | Projet de résolution sur la restauration des écosystèmes d’eau douce dégradés afin de préserver les caractéristiques écologiques, la biodiversité et les services écosystémiques |  | 0 | 0 |
| COP15 Doc.23.16 | Projet de résolution sur le renforcement des actions nationales en faveur de la conservation et de la restauration des voies de migration des oiseaux d’eau | Le Secrétariat examinera l’application de la Résolution X.22 *Promouvoir la coopération internationale pour la conservation des voies de migration des oiseaux d’eau*. | 5 | 0 |
| COP15 Doc.23.17 | Projet de résolution sur la promotion de l’intégration des nouvelles technologies et des connaissances traditionnelles dans la conservation, la restauration, la gestion et l’utilisation rationnelle des zones humides | Le GEST élaborera un rapport technique et formulera des recommandations pour la COP17.Le Secrétariat présentera un rapport de situation au Comité permanent. | 35 | 28 0000 |
| COP15 Doc.23.18 | Projet de résolution sur la conservation équitable et efficace des zones humides en tant qu’aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) | Le Secrétariat coordonnera son action avec celle d’autres organisations (Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l’environnement, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Fonds pour l’environnement mondial) afin de soutenir et de conseiller les Parties contractantes. Le Secrétariat ajustera le modèle de Fiche descriptive Ramsar. | 5 | 0 |
| COP15 Doc.23.19 | Projet de résolution sur la réalisation du potentiel et l’intégration de la jeunesse : favoriser la mobilisation des jeunes et la longévité de la Convention sur les zones humides | Le Secrétariat [sollicitera des contributions financières volontaires] et fournira un appui administratif. | 10 | 0 |
| COP15 Doc.23.20 | Projet de résolution sur la promotion de modes de vie durables au service de l’utilisation rationnelle des zones humides | Le GEST établira une compilation des méthodes, études de cas et données probantes pour faciliter l’intégration des modes de vie durables dans la gestion des zones humides. | 2 | 15 000 |
| COP15 Doc.23.21 | Projet de résolution sur la reconnaissance des dauphins de rivière comme des espèces clés pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides d’Amérique du Sud et d’Asie |  | 0 | 0 |
| COP15 Doc.23.22 | Projet de résolution sur l’éducation et la participation comme piliers de la gestion des zones humides urbaines et périurbaines  |  | 0 | 0 |
| COP15 Doc.23.23 | Projet de résolution sur l’évaluation des menaces et des risques qui pèsent sur les zones humides |  | 0 | 0 |
| COP15 Doc.23.24 | Projet de résolution amendé sur la Liste Ramsar |  | 0 | 0 |
| COP15 Doc.23.25 | Projet de résolution sur les remerciements adressés au pays hôte, la République du Zimbabwe |  | 0 | 0 |

1. Coût si un/e nouveau/elle Secrétaire général/e est recruté/e pendant la période triennale. [↑](#footnote-ref-2)
2. En fonction des conclusions tirées et de la solution retenue par les Parties contractantes, ainsi que du nombre de Parties qui auront recours à ce processus, des coûts de suivi nettement plus élevés (encore inconnus) sont à prévoir en ce qui concerne :

	* la mise en œuvre de la solution retenue ; et
	* les dépenses courantes et les jours de travail relatifs au transfert des données par pays lorsque celui-ci ne pourra pas être entièrement automatisé. [↑](#footnote-ref-3)